

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – COMMUNE DE CABANNES**

**Séance du 14 Décembre 2022**

**Nombre de Membres en exercice : 27**

**Nombre de Membres présents : 22**

**Nombre de suffrages exprimés : 26**

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

**L'an deux mil vingt deux**

**Et le quatorze décembre**

**A dix-huit heures trente minutes**, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gilles MOURGUES.

**Date de la convocation :**

08/12/2022

**Date d'affichage :**

08/12/2022

Présents

J. HAAS-FALANGA – C. ONTIVEROS – S. LUCZAK – G. BARRIOL  
M. AUGIER – F. BLARQUEZ – M. NOEL – H. JAUBERT – V. LEVEQUE  
S. REBUFFAT – S. AELVOET – B. BERTRAND – M. DUMAS - J. DELCOURT  
F. CHEILAN – A. RATTIER - J. CHUECOS - M. SOLER - J.L. CLOEZ  
N. LIGNY – A. VASAI

**Objet de la délibération 85-2022**

Offre territoriale MSA (GMR)  
Convention de financement « Grandir en milieu rural »

Excusé(s) ayant donné pouvoir

P. PORTE à H. JAUBERT  
S. LEBELLE à M. DUMAS  
N. TARLANT à F. CHEILAN  
R. BENEJEAN à F. BLARQUEZ

Absent(s) excusé(s)

A. JOUBERT

**Jean-Louis CLOEZ a été nommé secrétaire de séance**

Rapporteur : Sandra LUCZAK

La Mutualité Sociale Agricole, organisme de protection sociale, assure la couverture des risques sociaux de la population agricole (salariés agricoles et non-salariés agricoles ainsi que leurs ayants droit). Elle participe également au développement social des territoires ruraux et à la mise en place, avec ses partenaires, d'actions et de services répondant aux besoins sanitaires et sociaux des populations vivant en milieu rural.

La MSA déploie une nouvelle offre territoriale Enfance Jeunesse pour sa COG 2021-2025. Cette offre GMR – Grandir en Milieu Rural – a pour objectif de répondre aux besoins prioritaires des familles agricoles et rurales dans le champ de l'Enfance - Jeunesse, par le biais d'un dispositif de contractualisation dédié. Ce dispositif est centré sur les besoins prioritaires de l'enfance jeunesse dans les territoires ruraux et/ou fragiles et dans 5 thématiques prioritaires : l'accueil du jeune enfant, les loisirs/vacances, la parentalité, le numérique et la mobilité.

Dans le cadre de ce dispositif, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention annexée qui précise les conditions de partenariat entre la MSA Provence Azur et la commune de Cabannes. Cette convention stipule également les conditions de financement des différentes actions ou projets pour lesquels le porteur de projet sollicite un financement de la MSA Provence Azur.

Dans le cadre de son offre « Grandir en milieu rural » et de ses partenariats territoriaux, la MSA Provence Azur financera des projets d'investissement ou d'ingénierie sociale (aide à la stratégie, coordination, accompagnement méthodologique...).

L'aide financière accordée par la MSA Provence Azur est au titre de la mise en œuvre de l'offre « Grandir en milieu rural » et est allouée conformément à :

- la LTC n° DDSS-2021-311 qui définit le cadrage institutionnel de l'offre « Grandir en milieu rural »
- la décision du Comité d'Action Sanitaire et Sociale de la MSA Provence Azur, réuni le 27 septembre 2022,
- l'accord de la Mission Nationale de Contrôle

Au titre de cette convention, pour la construction d'un nouvel ALSH qui répond à des besoins prioritaires ciblés par le dispositif « Grandir en milieu rural », et qui est déployé sur un territoire identifié comme prioritaire, la MSA Provence Azur versera une aide financière d'un montant total de 14 080€ à réception de la convention signée.

Cette convention s'inscrit sur la période COG 2021 – 2025. Toute nouvelle action financée ou modification d'action en cours de financement fera l'objet d'un avenant à la présente convention.

Le Conseil municipal,  
Entendu l'exposé du rapporteur,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Après en avoir délibéré,

## DECIDE

**Article 1 : D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de financement dans le cadre de l'offre « grandir en milieu rural » déployé par la MSA Provence Azur

**Article 2 : D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette convention

### VOTE

Pour : G. MOURGUES – J.H. FALANGA – C. ONTIVEROS – S. LUCZAK – G. BARRIOL – M. AUGIER  
F. BLARQUEZ – M. NOEL – H. JAUBERT – P. PORTE – V. LEVEQUE – S. REBUFFAT – S. AELVOET  
B. BERTRAND – R. BENEJEAN – M. DUMAS – S. LEBELLE – J. DELCOURT – F. CHEILAN - A. RATTIER  
J. CHUECOS – M. SOLER – J.L. CLOEZ – N. TARLANT - N. LIGNY – A. VASAI

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,

Gilles MOURGUES



La secrétaire de séance

Jean-Louis CLOEZ

